

FEVRIER 2017

BULLETIN N° 107



AGENDA

- 08 Février** : 15h00 à 16h30 « l'heure du conte » à la bibliothèque
11 Février : 9h30 à 12h00 Restos du coeur
12 Février : 9h00 à 18h00 Bourse toutes collections
22 Février : Passage des encombrants
25 Février : 19h00 Rencontres musicales
25 Février : Date limite d'inscription pour la brocante

BOURSE TOUTES COLLECTIONS

L'association « Plurielles Collections » vous invite
le 12 Février de 9h00 à 18h00
pour son 16ème « salon toutes collections » à la salle multifonction.

Vous y trouverez des cartes postales, timbres, muselets, miniatures, télécartes, trains, figurines, fèves, monnaies, billets de banque, mignonnettes et bien d'autres choses.



Entrée : 1 € avec une carte postale offerte
Réservations et renseignements au
03 44 85 79 79 - 06 01 20 00 13 - 03 44 90 09 93
plurielles.collections@laposte.net

Venez nombreux échanger, troquer ou simplement regarder !

INSCRIPTIONS BROCANTE

L'ADSL organise sa brocante
le dimanche 12 Mars 2017
Les inscriptions se feront jusqu'au **samedi 25 Février**
(le **11 Février** si vous désirez être placé devant chez vous) dans la salle rue d'Offémont les lundis de 18h15 à 19h30 et les samedis de 9h30 à 11h30

Pièces à fournir

Pour les particuliers : dossier complet, copie carte d'identité, paiement (à l'ordre de l'ADSL pour les chèques) et une enveloppe timbrée pour les personnes extérieures à la commune.

Pour les professionnels : extrait Kbis de moins de 3 mois ou carte professionnelle, copie pièce d'identité du représentant, dossier complet, paiement, enveloppe timbrée à votre adresse

Tarifs pour particuliers

- ◆ Habitant Le Plessis Brion : 4 € le mètre
 - ◆ Habitant de l'extérieur : 5 € le mètre
- Tarifs pour les professionnels** : 7 € le mètre
Renseignements : brocpllessis@free.fr

VŒUX DU MAIRE



Le **7 Janvier**, de nombreux concitoyens étaient présents pour la cérémonie des vœux du Maire.

Mr Jean-Pierre DAMIEN nous a fait part des travaux réalisés en 2016 : la fin de la mise en conformité des réseaux en plomb, les lampadaires du lotissement SOCOVA avec des ampoules à leds, la fibre optique qui couvre entièrement notre territoire.

En ce qui concerne les **projets 2017**, l'appel d'offre sur la réhabilitation du réseau assainissement et le transfert de notre station d'épuration sur celle de Choisy-au-Bac va être lancé. La vidéo protection va être mise en place sur différents points de la commune (les subventions ont été accordées). La mise aux normes de l'évacuation des eaux pluviales de l'école maternelle sera effectuée. D'autre part une étude est en cours pour l'accessibilité de la mairie aux personnes handicapées.

Une allocution de Mr le sous Préfet a clôturé ce discours.



Vous retrouverez toutes ces informations dans le bulletin annuel.

Ensuite chacun a été convié à partager le pot de l'amitié.

Toute l'équipe municipale vous renouvelle ses meilleurs vœux pour l'année 2017

RESTOS DU CŒUR

La collecte pour les restos du cœur aura lieu **le samedi 11 Février de 9h30 à 12h** dans la salle rue de l'église où les membres du CCAS seront présents pour recevoir vos dons.

Au mois de janvier, une bonne trentaine de kilos de denrées alimentaires ont été recueillies.

Merci aux généreux donateurs.

Il n'y aura pas de collecte au Plessis Brion en Mars aussi **nous comptons sur vous en Février pour des dons qui peuvent se faire également par chèque.**



RENCONTRES MUSICALES

L'amicale du Personnel organise une « rencontre amicale musicale » avec des artistes de la région le **samedi 25 Février à partir de 19h00** à la salle multifonction.



L'entrée est de 5 €.

Une petite restauration est prévue sur place.

Alors si vous êtes musicien, et que vous voulez participer à cette rencontre musicale, faites vous connaître auprès de l'Amicale du Personnel de la Mairie au 03 44 76 11 37.

Venez encourager les jeunes talents !

ENQUETE INSEE

Une enquête statistique sur **le cadre de vie et la sécurité** est diligentée par l'INSEE du 1er Février 2017 au 29 Avril 2017.

Vous êtes susceptibles d'être interrogés par un enquêteur officiel Mr Daniel RANGOLY qui sera muni d'une carte officielle..

Infos diverses

Prévention : En cette période hivernale, évitez de déverser vos eaux sur la voie publique, ce qui pourrait présenter un danger pour les piétons en cas de gel. Si un accident devait survenir, vous seriez responsables.

Monoxyde de carbone : Si vous avez des maux de tête, des nausées, des malaises et des vomissements, cela peut être le signe de la présence de monoxyde de carbone.

C'est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol.

- **Aérez votre logement tous les jours et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air.**

- **Faites vérifier et entretenir** chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles, et vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Prévention cambriolage

Adoptez les bons comportements :

- ◆ Signalez tout fait anormal aux abords de votre demeure
- ◆ Evitez de faire entrer en votre domicile des personnes inconnues (démarcheurs...)
- ◆ Prévenez la police municipale ou la gendarmerie lors d'une absence prolongée (opération tranquillité vacances auprès de la mairie ou de la gendarmerie)
- ◆ Laissez une apparence habitée de votre domicile N'hésitez pas à appeler **la mairie au 03 44 76 11 37** ou **la gendarmerie en composant le 17**

PAPIERS ET FACTURES - Combien de temps les conserver

Logement :

Factures d'électricité et de gaz : 5 ans
Factures d'eau : 4 ou 2 ans selon prestataire public ou privé
Factures de téléphone : 1 an
Factures liées de travaux : 10 ou 30 ans selon les travaux
Certificat de ramonage : 1 an
Attestation d'entretien annuel des chaudières : 2 ans
Titre de propriété : Indéfinie
Charges de copropriété : 10 ans
Contrat de location : durée de la location + 5 ans
Quittances de loyer : 5 ans

Travail

Bulletins de salaire, contrats/certificats de travail : Indéfinie jusqu'à la liquidation de la retraite
Allocation chômage : 2 ou 3 ans
Titres de paiement de la pension de retraite : Indéfinie

Assurances

Quittances et primes : 2 ans
Contrats habitation et automobile : durée du contrat + 2 ans
Dossier « dommages corporels » : 10 ans
Assurance sur la vie ou décès : durée du contrat + 10 ans

Banque

Prêt à la consommation ou immobilier : 2 ans
Relevés de compte, virement, talons de chèques etc.. : 5 ans

Epargne

Contrats (PEA, PEL...) : 5 ans après la fin du contrat
Relevé de compte des produits d'épargne : 6 ans

Famille

Actes d'état civil, jugement de divorce ou d'adoption, acte de reconnaissance d'un enfant, mariage, PACS, contrats relatifs aux biens, livret de famille, testament, succession, actes de donation : Indéfinie

Reconnaissance de dettes entre particuliers : 30 ans

Impôts et taxes

Impôts sur le revenu : 3 ans après l'année d'imposition
Impôts locaux (taxe foncière ou habitation) : 1 an
Preuve de paiement des impôts : 4 ans

Santé

Remboursement d'ass. Maladie/maternité, capital décès : 2 ans
Accident du travail, carnet de vaccination et de santé, examens médicaux, radiographies : indéfinie

Voiture

Facture d'achat : durée de conservation du véhicule
Contravention : 3 ans

DECES

- Le 17 Janvier : Mr CHOQUET Dominique à l'âge de 60 ans

DICTONS ET PROVERBES

- ◆ On peut vous donner tous les conseils du monde, certaines leçons ne s'apprennent qu'avec des chutes et des coups
- ◆ En Février, si au soleil ton chat tend sa peau, en Mars il s'exposera au fourneau
- ◆ Février et Mars trop chauds mettent le printemps au tombeau